

# Comité étudiant regroupement cancer

## *Statuts*

*Septembre 2018*

## **ARTICLE 1 : CONSTITUTION ET DÉNOMINATION**

Sous la dénomination « Comité étudiant regroupement cancer », acronyme « CERC » (ci-après « le Comité »), il constitue une association, conformément aux présents statuts. Les actes et documents du Comité destinés aux tiers, notamment les lettres, les annonces et les publications, doivent indiquer son nom.

## **ARTICLE 2 : BUT**

Le Comité vise à encourager la participation active des étudiants dans le développement et l'avancement de leur milieu de formation multidisciplinaire.

Ses rôles sont de :

- Faire le pont entre les étudiants et l'environnement de recherche afin de mieux répondre aux besoins des étudiants
- Représenter les droits et les intérêts des étudiants
- Organiser des événements scientifiques et sociaux pour les étudiants
- Favoriser la création de liens entre les étudiants

## **ARTICLE 3 : AFFILIATION**

Le Comité est affilié au Centre de recherche du CHU de Québec - axe oncologie (Axe) et au Centre de recherche sur le cancer de l'Université Laval (CRC).

## **ARTICLE 4 : MOYENS D'ACTION**

Les moyens d'action du Comité sont notamment :

- De communiquer, d'organiser des conférences et des réunions de travail
- D'organiser des événements scientifiques et toute initiative pouvant aider à la réalisation des objectifs du Comité

## **ARTICLE 5 : RESSOURCES DU COMITÉ**

Les ressources du Comité se composent de subventions, de commandites, de recettes provenant de la vente de produits, et de toute

autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.

## **ARTICLE 6 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale (AG) se réunit une fois par an et comprend tout étudiant inscrit à un programme d'études supérieures à l'Université Laval et qui travaille sous la direction d'un chercheur de l'Axe et/ou du CRC.

L'assemblée générale statue notamment sur les points suivants :

- Présentation des activités et des initiatives du comité
- Présentation du bilan et des comptes
- Élection des responsables et des autres membres du Comité
- Adoption et modification des statuts si nécessaire
- Délibération sur de nouvelles propositions

Une AG extraordinaire peut être convoquée si le Comité le juge nécessaire.

## **ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DROIT DE VOTE**

Un appel de candidatures sera réalisé par courriel avant l'AG. Les candidatures spontanées lors de l'AG ne seront pas exclues. Les candidatures soumises par écrit en cas d'absence justifiée seront acceptées.

L'assemblée générale est dirigée par les responsables du Comité de l'année précédente, jusqu'à l'élection des nouveaux responsables. Il est tenu un procès-verbal, dans lequel les décisions sont consignées, par un secrétaire désigné au début de l'AG.

Tout étudiant présent a le droit de vote lors de l'AG et les décisions seront prises à la majorité relative des étudiants présents. Les votes par procuration ne seront pas acceptés.

Les élections des postes du Comité seront faites par vote par assentiment. Le vote sera réalisé par écrit. Les bulletins seront ramassés et comptés par deux personnes choisies au début de l'AG qui ne se présentent pas pour un poste. Les étudiants présents pourront voter pour autant de candidats qu'il y a de postes à distribuer et les candidats qui obtiennent le

plus grand nombre de votes seront élus. En cas d'égalité entre deux candidats, un vote à main levée sera pris.

Toute autre décision prise lors de l'AG sera votée à la majorité relative des étudiants présents et les votes auront lieu à main levée.

## **ARTICLE 8 : MANDAT ET COMPOSITION DU COMITÉ**

Le Comité est composé de 12 membres au maximum, élus pour un mandat d'une année lors de l'assemblée générale. Les membres sont éligibles trois fois maximum pour un poste spécifique, excepté en cas de manque de candidature.

En cas de poste vacant, le Comité pourvoit provisoirement au remplacement des ses membres jusqu'à l'AG annuelle suivante.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par les coresponsables ou par les responsables des activités ou initiatives.

**Le Comité se compose de :**

- **membres (12)**

Les membres sont ceux élus lors de l'assemblée générale annuelle et qui ont le droit de vote à toute réunion du Comité. La composition du Comité doit être représentative des chercheurs membres de l'Axe et du CRC

- **étudiants associés (variable)**

Les étudiants associés au Comité ne sont pas élus lors de l'AG mais s'impliquent dans une activité ou une initiative spécifique. Ils auront le droit de vote uniquement sur les sujets reliés à leurs activités associées. De plus, il est recommandé qu'il y ait un étudiant associé en communication par site du CRC ou de l'Axe (CHUL, Hôpital Saint-Sacrement, Hôpital Laval, Hôpital Saint-François d'Assise, etc.).

**Définition des membres du Comité :**

- **Coresponsables (2)**

L'Axe et le CRC doivent être représentés. L'un des responsables doit être inscrit dans le programme regroupant le plus d'étudiants inscrits. Les candidats doivent avoir fait partie du Comité pendant au moins une année avec une implication jugée suffisante par le Comité précédent.

- **Représentants CRC (2)**

Ils doivent être membres étudiants chercheurs tel décrit dans les statuts du CRC (section 5.2.4) et un des deux doit être aussi coresponsable du Comité

- **Secrétaire général (1)**

Il doit être membre de l'Axe et/ou du CRC.

- **Responsable conférenciers invités (1)**

Il doit être membre de l'Axe et être étudiant d'un laboratoire du site de l'Hôtel-Dieu de Québec.

- **Responsables de la Journée scientifique des étudiants (3)**

Ils doivent être membres de l'Axe et/ou du CRC et avoir participé à la Journée scientifique des étudiants (JSE) au moins une année.

- **Responsables activités académiques (2)**

Ils doivent être membres de l'Axe et/ou du CRC.

- **Responsables des activités sociales et trésorier (2)**

Ils doivent être étudiants d'un laboratoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.

## **ARTICLE 9 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU COMITÉ**

- **Coresponsables**

Les coresponsables gèrent le Comité et représentent les étudiants au sein des différents comités administratifs. Les coresponsables doivent assurer l'accomplissement des objectifs du Comité en supervisant chaque activité et initiative et en participant aux rencontres.

- **Représentants CRC**

Ils doivent représenter les étudiants au sein du Comité de direction du CRC. Les membres étudiants auront droit de vote sur les sujets reliés aux activités d'enseignement, aux équipements, aux bourses, aux colloques ou à toute autre activité reliée à la formation <sup>(voir statuts du CRC 2013)</sup>

- **Secrétaire général**

Il est responsable de la création et diffusion des info-lettres et de la mise à jour des sections du Comité sur les sites web du CRC et du Centre de recherche du CHU de Québec. Il peut être responsable de produire un procès-

verbal des rencontres si nécessaire puis les rendre disponibles aux membres de Comité.

- **Responsable conférenciers invités**

Il doit prendre les suggestions de conférenciers des étudiants de l'Axe et organiser les conférences. Il a comme rôle additionnel de participer à l'organisation des conférences de la JSE. Il siège sur le Comité des conférenciers invités de l'Axe oncologie à l'HDQ.

- **Responsables de la Journée scientifique des étudiants**

Ils doivent trouver des commanditaires et subventions pour la JSE, organiser la journée des commanditaires et coordonner les présentations des étudiants. Ils doivent aussi préparer le programme officiel et organiser les pauses café, les repas ainsi que le barbecue estival en collaboration avec les responsables des activités sociales.

- **Responsables activités académiques**

Ils doivent former un groupe de travail de membres et/ou d'étudiants associés pour organiser différentes initiatives, nouvelles ou déjà établies. Les initiatives déjà établies incluent Mon Avenir en Sciences (ateliers de réseautage et découverte de carrières) et LabOpatient (activité grand public).

- **Responsables des activités sociales et trésorier**

Ils doivent former un groupe de travail de membres et/ou d'étudiants associés pour planifier des activités (5 à 7, sorties, etc.) et gérer le budget des activités. Ils sont également responsables de la caisse du Comité. Ils doivent présenter les états financiers à l'AG.